De l'autre côté de l'Afrique



La veille agricole

N°14/2021 du 05/04/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)













Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi

COVID-19

- Zone AEOI Le nombre de nouveaux cas toujours en hausse. Pour la 7ème semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente en AEOI (+ 29 685 contre + 27 110 la semaine précédente) alors que le rythme mondial augmente à un rythme moindre (+6,5 % contre + 9,5 % en AEOI). Le nombre de cas recensés cette semaine augmente fortement pour la 2ème semaine consécutive à Djibouti (+ 1 260 contre + 731 et + 266 les semaines précédentes) et à Madagascar (+ 1 838 contre + 1 311 et + 757 les semaines précédentes). En Tanzanie, la nouvelle présidente a annoncé la formation d'un comité pour évaluer de l'impact de la pandémie de COVID-19 et déterminer les mesures à appliquer.
- Ethiopie, Kenya Ces 2 pays connaissent les plus grands nombres de nouveaux cas cette semaine en Afrique. En Ethiopie, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires atteint 14 517 (contre + 13 153 + 11 587), niveau record jamais atteint et faisant du pays la plus forte augmentation du nombre de cas cette semaine en Afrique. Au Kenya, un peu plus d'une semaine après la mise en place de nouvelles mesures sanitaires, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires diminue légèrement et atteint + 8 747 (contre +9 167 et +7 358 les semaines précédentes), faisant du pays le 2ème le plus touché en Afrique cette semaine. Les deux pays concentrent à eux seuls 39,2 % des nouveaux cas en Afrique cette semaine.
- Kenya, UK Tensions concernant les mesures de limitation d'accès aux territoires nationaux. Compte tenu de l'évolution de la pandémie au Kenya, le Royaume-Uni a décidé, le 3 avril, de placer le Kenya sur la liste de rouge des pays nécessitant une quarantaine à l'arrivée dans le pays dès le 9 avril. Le Kenya rejoint ainsi l'Afrique du Sud et plusieurs pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Burundi, Ethiopie, Somalie, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Seychelles) sur la liste rouge du Royaume-Uni. Dans la foulée de ces annonces, le Kenya a annoncé l'obligation de quarantaine pour les voyageurs en provenance du Royaume-Uni. Deux tests PCR (1^{er} et 8ème jours) seront exigés durant la quarantaine réalisée dans des hôtels kenyans réservés à cet effet. Kenya Airways a par ailleurs annoncé la suspension de ses vols à destination du Royaume Uni à compter du 9 avril.
- Maurice Maintien des mesures de confinement. Alors que l'île imposait une quarantaine de 14 jours à l'arrivée sur le territoire et que plus aucun cas n'avait été dénombré depuis plusieurs mois, l'île Maurice connaît une recrudescence du nombre de cas de COVID-19 depuis le début du mois de mars (+ 164 cette semaine contre + 58 la semaine précédente). Cette évolution a conduit les autorités mauriciennes à mettre en place un confinement strict du 10 au 25 mars (interdiction des déplacements, fermeture des écoles, possibilité d'approvisionnement en nourriture uniquement deux jours par semaine, fermeture des écoles, etc.). Ces mesures ont été prolongées jusqu'à la fin avril avec un léger assouplissement concernant les déplacements. L'espace aérien restera par ailleurs fermé jusqu'à la mi-avril au minimum.

Points notables d'actualité générale

- Kenya, Afrique de l'Est et Centrale Signature d'une facilité de prêt de 100 MUSD entre la BAD et le kenyan Equity Group Holdings. La Banque Africaine de Développement (BAD) a octroyé une facilité de crédit de 100 MUSD au groupe financier kenyan Equity Group Holdings pour offrir des produits financiers aux petites et moyennes entreprises impactées par la crise COVID-19. Ce prêt, remboursable sur 7 ans, permettra également de soutenir l'expansion du groupe en Afrique orientale et centrale. Le groupe est déjà présent dans 6 pays: Rwanda, Kenya, Ouganda, République Démocratique du Congo, Tanzanie et l'Éthiopie.
- Kenya Les start-ups kenyanes ont réussi à lever 21,4 Mds KES (167 M€) de fonds en 2020, se positionnant ainsi en tête du continent africain. Malgré la pandémie de COVID-19, les start-ups kényanes ont réussi à lever 21,4 Mds KES (soit 167 M€) de fonds en 2020, prenant ainsi la première place du continent africain. Ces estimations ont été révélées au Kenya par l'Association of Countrywide Innovation Hubs (ACIH) en marge du « Great Covid-19 Innovation Challenge Demo Day ». Ces très bons résultats seraient à relier à un environnement kenyan très favorable à l'accompagnement et au financement des start-ups mais également à un contexte COVID-19 ayant favorisé l'innovation en cette année 2020.
- Kenya La 5G arrive au Kenya. Après le Lesotho, les Seychelles, le Togo et l'Afrique du Sud, le Kenya est donc le cinquième pays africain à rendre la 5G disponible. L'opérateur Safaricom a officiellement lancé le réseau 5G le 26 mars dernier. Cela représente une évolution importante et attendue dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle dans le pays. La dissémination massive de cette nouvelle technologie au sein de la population devrait néanmoins prendre encore un peu de temps.
- Tanzanie Premier remaniement ministériel. Suite au décès du président tanzanien le 17 mars dernier, la vice-présidente Samia Suluhu Hassan lui a succédé, devenant ainsi la première femme présidente du pays jusqu'en 2025. Fin mars, elle a ainsi procédé à un premier remaniement ministériel. L'un des changements majeurs repose sur la nomination de Mwigulu Nchemba au poste de Ministre des Finances : ancien Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche entre 2015-2016, ce dernier avait déjà géré plusieurs portefeuilles ministériels. Les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage sont quant à eux inchangés
- Rwanda Le président Kagame revient sur l'importance de l'allègement de la dette des pays en voie de développement. Lors du sommet sur l'architecture de la dette internationale et la liquidité, le 30 mars 2021, le président Kagame a prononcé un discours en faveur d'une révision de l'architecture de la dette mondiale. Il a ainsi alerté sur le risque grandissant d'un élargissement des inégalités au niveau mondial, en conséquence de la pandémie. Il suggère ainsi la mise en place de (i) des droits de tirage spéciaux pour améliorer les niveaux de liquidités ; (ii) un système innovant de contrôle de l'usage de ces droits ; et (iii) des négociations d'allégement de dette qui tiendraient compte des Objectifs du Développement Durable.
- Soudan Tenue d'une conférence sur les investissements dans la perspective de la Conférence de Paris sur le Soudan le 17 mai. En vue de préparer le forum des affaires, qui se tiendra le 17 mai prochain dans le cadre de la conférence de Paris sur le Soudan, le ministre de l'Investissement et de la Coopération internationale a organisé, les 3 et 4 avril à Khartoum, une conférence sur les investissements. Les autorités soudanaises ont présenté une première version des projets dans cinq secteurs essentiels : l'énergie, les mines, l'agriculture, les technologies de l'information et les infrastructures de transports. L'amélioration de l'environnement des affaires a également été au cœur des discussions avec la nouvelle loi sur les investissements, qui a été adoptée la semaine dernière par le conseil des ministres. Celle-ci prévoit notamment la création d'un guichet unique pour répondre aux besoins des investisseurs et que chaque investissement bénéficie d'une assurance permettant à l'investisseur de se couvrir.
- Madagascar Le FMI approuve une 3ème tranche de 7,4 M€ pour l'allègement du service de la dette malgache. Une 3ème tranche de 7,4 M€ destinée à l'allègement du service de la dette malgache auprès du FMI a été approuvée le 5 avril 2021 par son Conseil d'administration au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (FFARC). Cette tranche couvrira les remboursements du service de la dette pour 6 mois, d'avril à octobre 2021, deux tranches ayant déjà été approuvées pour les 12 précédents mois. Madagascar peut encore bénéficier de l'initiative FFARC jusqu'en avril 2022, pour un total de 11,2 M€.

Actualités agricoles

- Kenya Co-op Bank bénéficie d'un prêt de 10 MUSD d'Eco Business Fund pour soutenir le secteur agroindustriel. Eco Business Fund, un fonds d'investissement à impact proposant des financements verts, a octroyé le 1^{er} avril 2021 à Co-operative Bank of Kenya, un prêt de 1,1 Mds KES (10 MUSD) destiné à soutenir l'agro-industrie au Kenya. Ces financements devraient bénéficier aux coopératives agricoles et aux entreprises agroalimentaires. Il s'agit du premier engagement d'Eco Business Fund au Kenya.
- Rwanda Le gouvernement s'associe à Heifer International pour investir 10 MUSD dans l'élevage. Dans le cadre du programme PRISM (Partnership for Resilient and Inclusive Small Livestock Markets), également cofinancé par le FIDA et l'Agence belge de développement (Enabel), le Ministère de l'Agriculture et l'ONG américaine Heifer International se sont associés pour investir 10 MUSD dans le domaine de l'élevage. L'enveloppe permettra de soutenir 23 400 ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaires dans les provinces du Nord, du Sud et de l'Ouest. En plus d'offrir une formation aux éleveurs de volailles, de porcs, de chèvres et de moutons, le programme PRISM soutiendra la formation d'environ 1 200 groupes d'agriculteurs et établira un réseau de plus de 100 facilitateurs communautaires, ainsi que des services vétérinaires et de vulgarisation fournis par une trentaine d'entrepreneurs vétérinaires privés.
- Soudan Inauguration du plus grand laboratoire de culture in vitro d'Afrique en partenariat avec la société VITROPIC. Le 29 mars dernier, le Ministre de l'Agriculture soudanais a inauguré le plus grand laboratoire de culture in vitro du continent africain le laboratoire Zadnabiotech en présence de l'Ambassadrice de France au Soudan, des représentants de la société VITROPIC et du CIRAD. La société VITROPIC SA, filiale du CIRAD, est partenaire de la société Zadna International Co.ltd for Investment dans le cadre de ce projet au service du développement de la filière banane et des autres productions nationales issues de cultures in vitro. A travers ce projet de transfert de technologies, l'entreprise française poursuit sa stratégie d'internationalisation et renforce son positionnement en Afrique de l'Est et de référent international dans le domaine des cultures in vitro et tout particulièrement de la filière banane.
- Madagascar Partenariat public-privé pour le développement de la filière ovine et caprine dans le Sud du pays. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et le groupe local ArBiochem spécialisé dans les intrants d'élevage et d'agriculture ont signé le 25 mars 2021 une convention de partenariat visant à appuyer les acteurs opérant dans la filière des petits ruminants afin de contribuer à la reprise de leurs activités. Le groupe a ainsi fourni 1,2 millions de comprimés de déparasitage et près de 2 000 vitamines pour la filière caprine et ovine dans le Sud afin d'améliorer leur protection sanitaire et de lutter contre la baisse du nombre de cheptels dans la région.
- Seychelles L'autorité seychelloise des pêcheries se dote de deux drones pour renforcer la surveillance des pêches. L'Autorité seychelloise des pêcheries a annoncé l'acquisition de deux drones auprès de la start-up marocaine Atlan Space afin de contribuer au renforcement des efforts de surveillance des pêches de l'archipel. Les drones seront opérés par l'armée de l'air seychelloise en collaboration avec l'aviation civile, la société norvégienne Trygg Mat Tracking spécialisée dans le renseignement maritime et le centre Global Resource Information Database (GRID-Arendal) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

• Ethiopie, Maroc – L'OCP, TDB Africa et DLTledgers réalisent la première transaction commerciale intraafricaine utilisant la blockchain. L'Office chérifien des phosphates (OCP) a annoncé, le 30 mars dernier, avoir réalisé une transaction commerciale de 270 MUSD pour financer l'expédition d'engrais phosphatés du Maroc vers l'Éthiopie en utilisant la technologie de la blockchain. Cette transaction a été rendue possible avec l'appui de DLTledgers, entreprise spécialisée dans la numérisation des échanges commerciaux, et de la banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et Australe (TDB). L'utilisation de cette technologie aurait permis de conclure le processus d'import-export en moins de 2 heures contre 3 semaines sous format « papier » via le système bancaire traditionnel. En Ethiopie, l'OCP travaille avec l'entreprise publique Chemical Industries Corporation (CIC) pour la construction d'un complexe de production d'engrais à Dire Dawa dotée d'une capacité de production de 2,5 millions de tonnes par an.

- Ouganda Menace d'une éventuelle suspension par le COMESA. La Ministre du Commerce Ougandaise s'est vu notifier par la Secrétaire Générale du COMESA de l'ajout du pays sur la liste des pays sanctionnables par le COMESA pour non paiement de ses engagements financiers. En 2019, les arriérés dus au Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) s'élevaient à 1,3 MUSD. Pour 2020 et 2021, les arriérés s'élèveraient à 2,4 MUSD. En outre, l'Ouganda devrait près de 0,5 MUSD à la Cour de justice du COMESA et 0,4 MUSD à l'Institut du cuir du COMESA. De telles sanctions pourraient entraîner une exclusion de l'Ouganda de la zone de libre-échange tout en mettant en péril son droit de vote au sein du COMESA.
- Madagascar Réapparition de cas de fièvre de la vallée du Rift. Le 2 avril 2021, les autorités sanitaires ont notifié à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) la réapparition de cas de fièvre de la vallée du Rift (RVF) depuis le 28 février 2021 dans 2 troupeaux de bovins, de caprins et d'ovins à Ankazoabo-Sud et à Tuléar dans la région d'Atsimo-Andrefana. Le diagnostic a été confirmé par l'Institut Pasteur de Madagascar. Le dernier cas connu remontait à septembre 2009.
- Maurice Réapparition de cas de fièvre aphteuse à Rodrigues. Le 2 avril, l'ANSES a confirmé plusieurs cas
 de fièvres aphteuses à Rodrigues. Des échantillons avaient été envoyés courant mars en France après
 plusieurs suspicions. Une surveillance active et une sensibilisation des éleveurs de l'île de Rodrigues a été
 initiée. L'acheminement de bovins, d'ovins et de porcins a également été suspendu.
- Maurice, Inde Entrée en vigueur de l'accord commercial au 1^{er} avril 2021. Le Comprehensive Economy Cooperation and Partnership Agreement (Cecpa), signé le 22 février 2021 à Maurice, est entré en vigueur le 1^{er} avril. L'accord est notamment favorable à l'industrie manufacturière et agroalimentaire mauricienne. Grâce à cet accord, les exportateurs mauriciens ont désormais un accès préférentiel au marché indien pour une liste de 615 produits, dont une entrée hors-taxe pour 376 produits et des baisses tarifaires pour 127 produits. L'acheminement de 40 000 tonnes de sucres spéciaux verra ses taxes réduire de 100 à 10%, tout comme 2 ML de bière et 1,5 ML de rhum qui se verront taxés respectivement à 25% contre 150% et à 50% contre 150%. L'exportation de 7 000 T de thon en boîte se verra quant à elle exemptée de taxes.
- Seychelles Projet d'installation d'infrastructures pour la transformation du poisson au port de Victoria. Le ministère de la pêche et de l'économie bleue a communiqué sur le projet de développement des installations de transformation du poisson au port de la capitale. Treize entreprises ont confirmé leur intérêt et doivent maintenant finaliser leur proposition. Le nom des entreprises qui seront retenues sera révélé d'ici le mois de juin. Le terrain alloué aux investisseurs privés s'étend sur 70 000 m². Environ 400 000 T de thon sont capturées par les senneurs chaque année dans le sud-ouest de l'océan Indien, dont environ 80 000 T dans la zone économique exclusive (ZEE) des Seychelles.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien : Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



<u>Auteur</u>: Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

<u>Copyright</u>: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à <u>vincent.abt@dgtresor.gouv.fr</u>)

<u>Clause de non-responsabilité</u>: Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

 $\underline{Abonnement\ par\ email}: \underline{vincent.abt@dgtresor.gouv.fr}$

 $Merci\ d'indiquer\ votre\ nom,\ pr\'enom,\ activit\'e/entreprise,\ fonction,\ coordonn\'ees\ t\'el\'ephoniques\ et\ mail.$



Égalité Fraternité

